



Conflit dans le paiement des obsèques

Par **Nikkita**, le **18/02/2022** à **13:30**

Bonjour,

Je suis étudiante et depuis deux ans en situation de rupture familiale. Ma mère est décédée ce mois-ci et malgré le fait que j'ai recontacté mon frère, je n'ai pas eu la moindre information ni mon mot à dire à propos des obsèques.

Etant en alternance, je n'ai pas énormément de moyens (je n'ai pas perçu de soutien quel qu'il soit de sa part durant ces deux ans), et je n'ai pas la possibilité de prouver de manière tangible qu'elle a manqué à son devoir de parent envers moi avant mon départ.

Serait-il possible de savoir à combien s'élèverait approximativement ma part dans le payement de ses obsèques?

Je vous remercie par avance.

Par **Marck.ESP**, le **18/02/2022** à **15:15**

Bonjour

Si vous êtes 2 enfants, normalement, les frais sont partagés, mais un seul peut souhaiter les prendre à sa charge, ou encore il peuvent être supportés en fonction des possibilités de chacun.